



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 9ème législature

### Impot sur le revenu et impot sur les societes

Question écrite n° 1391

#### Texte de la question

M Roland Beix rappelle a M le ministre d'Etat, ministre de l'economie, des finances et du budget, que le gouvernement de droite n'a pas reconduit en 1987 et en 1988 des mesures d'encouragement fiscal a la creation d'entreprises et plus particulierement l'exoneration d'impots sur les societes apres deliberation du conseil municipal du lieu d'implantation. Il lui demande s'il envisage de proposer la reconduction des mesures d'exoneration d'impots concernant les entreprises nouvellement creees et repondant a certains criteres d'investissements, mesures mises en place entre le 1er janvier 1983 et le 31 decembre 1986.

#### Texte de la réponse

Reponse. - Le Gouvernement partage les preoccupations de l'honorable parlementaire. C'est la raison pour laquelle l'article 9 du projet de loi de finances pour 1989 propose au Parlement d'instituer une exoneration d'impot sur les benefices pour les entreprises nouvelles et pour les reprises d'entreprises en difficulte.

#### Données clés

**Auteur :** [M. Beix Roland](#)

**Circonscription :** - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 1391

**Rubrique :** Impots et taxes

**Ministère interrogé :** économie, finances et budget

**Ministère attributaire :** économie, finances et budget

#### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 8 août 1988, page 2297